

Au Comité spécial sur la réforme électorale,

Je m'appelle Jacob Kearey-Moreland et, comme vous, je me suis porté candidat à l'élection fédérale canadienne de 2015 en vue d'obtenir un siège au Parlement. J'étais l'un des six candidats dont le nom figurait sur les bulletins de vote de la circonscription de Simcoe-Nord. Contrairement à vous, je n'étais affilié à aucun parti politique ni n'en représentais aucun et je ne suis pas le candidat qui a obtenu le plus de votes dans ma circonscription. Certains disent que j'ai perdu – mais pour moi, la démocratie n'est pas un jeu auquel on peut perdre ou gagner. Élections Canada m'a officiellement attribué le titre de candidat « sans appartenance politique », mais je me décris comme un interdépendant procollaboration – peut-être le premier candidat interdépendant qui ne se soit jamais présenté à une élection! J'avais 26 ans, ce qui faisait de moi l'un des plus jeunes candidats au pays. J'ai participé au processus électoral parce que j'étais profondément préoccupé par la santé et la viabilité à long terme de nos institutions démocratiques, et je le suis toujours. J'ai consacré une bonne partie de ma vie d'adulte à promouvoir la participation des jeunes à la démocratie, en partie dans le cadre du projet Youth Vote Canada que j'ai mis sur pied au début de la campagne électorale fédérale de 2011.

J'ai une perspective unique, puisque j'ai personnellement connu les rouages de notre système électoral et que je parle au nom des 617 électeurs canadiens qui ont coché mon nom sur leur bulletin de vote au cours de la dernière élection.

Ma contribution aux travaux de votre comité sera brève et j'accueillerai avec intérêt vos commentaires ou tout suivi que vous jugerez opportun, et je suis tout disposé à me présenter devant vous pour décrire plus précisément les expériences que j'ai vécues à titre de jeune candidat sans appartenance politique.

1. Abaisser l'âge minimal requis pour voter ou abolir toutes les restrictions électorales fondées sur l'âge. Pour ce faire, modifier la *Loi électorale du Canada* de manière à accorder le droit de vote à tous les citoyens canadiens de plus de 14 ans, et examiner la possibilité de soumettre les citoyens canadiens de moins de 14 ans qui souhaitent exercer le droit de vote que leur garantit la Charte à une épreuve de « compétence » de base en ce qui a trait à la démocratie.

Pourquoi?

- Les citoyens de 14 ans ou plus peuvent devenir membres des partis libéral et conservateur du Canada, voter sur les politiques de ces partis et en élire les chefs.

- 14 ans est l'âge minimum légal requis pour prendre des décisions à caractère médical susceptibles de mettre la vie de la personne en danger.
- Dans certaines provinces, les personnes de 14 ou 15 ans peuvent commencer à travailler et à payer des impôts.
- Les personnes de moins de 18 ans paient des impôts, mais ne sont pas représentées dans le cadre du processus décisionnel.
- L'âge de consentement à des activités sexuelles a été fixé à 16 ans (on peut donc être assez âgé pour avoir des relations sexuelles avec son député, et même l'épouser – mais trop jeune pour voter pour lui).

Comme vous pouvez le constater, les restrictions quant à l'âge de voter contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui accorde le droit de vote à TOUS les citoyens canadiens. Les droits garantis par la Charte ne peuvent être restreints sans justification et les restrictions du droit de vote actuelles, fondées sur l'âge, ne sont ni raisonnables ni justifiées, en plus d'être tout à fait arbitraires et illogiques. Cette situation donne lieu à une sous-représentation criante des jeunes citoyens de notre pays, des citoyens dont la voix, les valeurs et les expériences ne sont pas prises en compte ou, dans le cas présent, carrément niées par nos lois. Il n'est pas étonnant que les jeunes constituent le groupe d'âge qui enregistre le plus bas taux de participation électorale, et il ne fait aucun doute que cette faible participation ouvre la voie à un programme parlementaire expressément hostile aux questions qui intéressent les jeunes, comme l'éducation, l'égalité des chances et l'environnement. La discrimination systémique à l'encontre des jeunes, au sein de nos institutions démocratiques, menace aussi bien l'avenir que la légitimité de ces institutions.

2. Réforme du financement des campagnes politiques et neutralité de la couverture des élections par CBC

- À titre de candidat sans appartenance politique, les possibilités de financement de ma campagne électorale se limitaient à la durée de la période électorale, tandis que les candidats des partis politiques ont l'avantage de pouvoir remettre des reçus aux fins de crédit d'impôt pour contributions politiques à longueur d'année. Cette situation est très désavantageuse pour tous les candidats indépendants et sans appartenance politique. Je recommande de rétablir la subvention par voix exprimée offerte aux partis et aux candidats. Si je décide un jour de me présenter à une autre élection, cet argent me sera remis dès que je serai officiellement inscrit à titre de candidat.

Le jour du scrutin, CBC a couvert les élections, aux frais des contribuables, en faisant preuve d'un parti-pris aussi prononcé qu'offensant en faveur des candidats des quatre plus grands partis, et en excluant le candidat d'un autre parti et moi-même bien que la presse locale ait abondamment parlé de ma candidature. En examinant la capture d'écran du site Web de CBC prise le jour du scrutin, ci-après, vous constaterez que la société d'État a jugé plus important de nous informer de l'état de relations conjugales passées que de présenter les noms et les photos de tous les candidats officiels (voir la page <http://www.cbc.ca/news2/interactives/election-ridings/canada/#2015-35100> [EN ANGLAIS SEULEMENT] et la pétition que j'ai mise en ligne sur le site change.org petition, à l'adresse <http://chn.ge/1PBhhKr>).

3. La représentation proportionnelle en vue d'une démocratie directe

Je crois que l'adoption d'un système électoral mixte avec compensation proportionnelle serait un pas dans la bonne direction, mais j'envisage un système de démocratie directe dans un avenir pas si lointain. Je suis en faveur de listes ouvertes et je ne pense pas que des « seuils » de plus de 1 % du suffrage soient nécessaires, si l'on souhaite faire en sorte que chaque vote compte.

Pour vraiment « faire en sorte que chaque vote compte », comme l'a promis le premier ministre au cours de sa campagne électorale, le Canada devrait adopter, au-delà de la représentation proportionnelle, une forme de démocratie directe. Sachant, par exemple, que j'ai obtenu 1,1 % du suffrage, soit 618 votes, dans la circonscription de Simcoe-Nord, rien ne justifie que l'on ne me laisse pas représenter ces électeurs au Parlement, où ma part du vote serait directement proportionnelle au nombre de voix que j'ai recueillies. Je ne mérite pas 100 % du pouvoir dans ma circonscription – pas plus que mon député actuel, qui a obtenu moins de 50 % des voix. Les Canadiens sont des humains adultes capables de comprendre et d'utiliser les fractions et de se partager le pouvoir. On comptait quelque 1 800 candidats à la dernière élection fédérale – pourquoi ne pourrions-nous pas tous représenter les électeurs, en disposant chacun d'un pouvoir proportionnel au vote populaire qui nous a été accordé?

À titre de candidat sans appartenance politique, je m'inquiète de la possibilité qu'un système de représentation proportionnelle institutionnalise les partis politiques au sein de notre système électoral, mais je serais en faveur d'un système plus équilibré et plus équitable où les partis politiques seraient proportionnellement représentés, c'est-à-dire en fonction de la proportion du suffrage qu'ils ont remportée.

Pour mieux imaginer cet avenir, pensons à la manière dont les sociétés cotées en bourse sont gérées. Les actionnaires de ces sociétés détiennent un pouvoir proportionnel à leur investissement relatif dans l'entreprise. Si je détiens 1,1 % des actions de la société, je contrôle à 1,1 % la gestion de la société. Pourquoi notre pays ne serait-il pas géré de la même manière, c'est-à-dire que tous les Canadiens se

verraient remettre une part égale de l'entreprise et auraient également voix au chapitre en ce qui a trait à leur avenir? Ce principe est simple et déjà largement appliqué dans notre société, notamment dans des organisations de très grande taille. En pratique, il faudrait idéalement créer une grande circonscription englobant le pays tout entier. Les Canadiens pourraient soit apporter leur contribution ou voter sur les questions débattues au Parlement, soit choisir un délégué qui voterait en leur nom. Cette formule n'empêcherait pas la représentation locale – elle garantirait aux Canadiens la possibilité de choisir leur représentant sans que ce dernier risque de perdre une lutte électorale. Au lieu de cela, chaque électeur canadien serait représenté, quelle que soit son allégeance politique.

Je vous remercie de votre attention.

Jacob Kearey-Moreland,

Candidat interdépendant procollaboration, Simcoe-Nord